

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 261/2018

OBJET : Appel à projet CITEO pour l'extension des consignes de tri

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président présente l'appel à projets de CITEO (organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et papiers) concernant l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques sorti le 05/11/18 et pour réponse avant le 1^{er} mars 2019. Cet appel à projet comporte 5 leviers.

Il précise que le projet de la collectivité est un projet global qui couple la mise en place de l'extension des consignes de tri et la séparation des fibreux/non fibreux avec un projet de mise en place de la TEOMI dans le cadre d'une optimisation globale de la collecte sur tout le territoire de la CCBA. Ce projet rentre dans le cadre du présent appel à projets de CITEO et du levier 3 : développement de nouvelles collectes de proximité.

La mise en place de l'extension des consignes de tri et de la collecte des fibreux en apport volontaire est prévue en fin d'année 2019, la date exacte étant soumise à la réception du camion grue faisant l'objet actuellement d'une procédure de consultation.

Le centre de tri en extension de consignes est le centre de tri de Suez à Carcassonne, le marché venant d'être attribué.

Concernant la mise en place du scénario choisi pour la TEOMI et la collecte optimisée, le travail débutera en 2019 par l'identification de tout le territoire et la passation des marchés nécessaires (colonnes, trappes d'identification, badges, puces). Les colonnes se mettront en place sur tout le territoire en 2020, permettant une diminution des coûts de fonctionnement par l'utilisation de moyens de collecte engendrant un gain de temps et de personnel.

Le taux de financement de l'appel à projet est de 50%. Les retours d'expériences ont montré que les habitants étaient plus à même d'accepter des modifications d'organisation de la collecte lorsque celle-ci sont faites simultanément à l'extension des consignes de tri. L'incitation de CITEO par rapport à ce point se matérialise par un taux de financement majoré passant de 50 % à 60 %. D'autre part, l'engagement de la collectivité sur l'instauration de la tarification incitative dans les 24 mois du projet est éligible aux plafonds sur-bonifiés.

Monsieur le président précise que ce projet global peut prétendre à des aides à hauteur de 60 % car le projet couple l'extension des consignes de tri avec une optimisation du service. La nature des dépenses pouvant prétendre à financement sont les suivantes :

- Achats de fourniture d'équipement de précollecte et installations (borne de collecte de proximité, équipement et outils technologiques associés, ...) concernant les emballages ménagers
- Frais de pilotage du projet (ressources humaines internes et ou assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Achat de prestations intellectuelles (études préalables, dimensionnement, etc.)
- Achat de prestations liées à la sensibilisation des habitants concernés par le projet (affiches, agences de communication,)

Le plafond de financement sur bonifié est sur le levier 3 de 3.9€/habitant sur la population INSEE 2014.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de la CCBA dans le cadre de l'appel à projet CITEO pour l'extension des consignes de tri,

AUTORISE le Président à signer tout document efférent à cet appel à projets.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS